



# RETOUR D'EXPÉRIENCE

RÉDACTEUR : **Service Santé & Sécurité**

RÉFÉRENCE :  
**2016-08**

DATE :  
**07/03/2016**

DIFFUSION :  
**Normale**

DESTINATAIRES :  
**Chefs de BO et CIS | Personnels du SDIS73**

COPIES :  
**Groupements LOG, FOR, OPS et SSSM**

## INCIDENT HÉLICOPTÈRE

### Rappel des faits :

Lors d'une intervention sur un AVP avec une victime gravement blessée, en voulant ramener les affaires de la victime du VSAV à l'hélicoptère, un SP s'est retrouvé près du rotor anticouple (à l'arrière) au moment où il s'est mis en marche.

### Rappels concernant les moyens aériens :

Pour certaines interventions (évacuation de personnes en détresse, transports d'équipes, ...), des moyens aériens peuvent être demandés en renfort ou en soutien. 3 types d'appareils sont disponibles :

► **le groupement aérien de la direction générale de la sécurité civile** : appareils EC145 qui portent le nom de DRAGON suivi du numéro du département (DRAGON74, DRAGON38, DRAGON69).

► **le détachement aérien de la gendarmerie** : EC145 qui portent le nom de CHOUCAS suivi du numéro du département (CHOUCAS73, CHOUCAS74, CHOUCAS05).

► **le SAMU** : appareils EC135 qui portent le nom de VITAMINE suivi du numéro du département (VITAMINE38, VITAMINE69).

En Savoie, des moyens complémentaires sont disponibles pendant les saisons d'hiver et d'été :

► **les hélicoptères privés du S.A.F.** pour la saison hivernale, en priorité pour les secours sur pistes (Papa-Golf et Oscar-Novembre) basés à Courchevel et qui interviennent avec une équipe médicale.

► **DRAGON73 de la sécurité civile** pour la saison estivale.

La demande de moyens se fait en règle générale par le CTA-CODIS ou le SAMU à des fins médicales.

### Rappels de la conduite à tenir pour toute réception de machine :

#### ► PROPOSER UNE SURFACE DE POSE

- diamètre minimum de 30m,
- surface dure, plane, sans obstacle, peu poussiéreuse,
- absence d'objets susceptibles de s'envoler,
- absence d'animaux dans le secteur.



► L'aire de posé doit au minimum faire **30m de diamètre**.



► Le sol doit être dur, plat, sans obstacles et poussières car un hélicoptère pousse l'air jusque **70km/h**.

#### ► DÉFINIR UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

- Éloigner le public (seuls les intervenants SP ou gendarmes sont autorisés),
- Enlever ou faire éloigner tous les obstacles dans ce périmètre (toiles, chapiteaux, animaux...),

#### ► S'ÉQUIPER DES EPI

Le SP marqueur de l'emplacement doit impérativement être équipé **d'un casque, de lunettes de protection et de la radio**.

#### ► PRENDRE CONTACT AVEC LA MACHINE

Le contact se fait via le réseau et la fréquence communiquée par le CODIS.

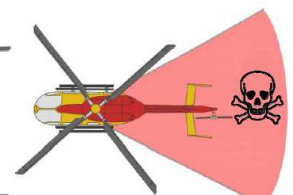
#### ► UNE FOIS L'HÉLICOPTÈRE POSÉ

Toute approche d'un hélicoptère ne peut se faire qu'après l'accord du personnel de bord, en respectant les consignes :

- se baisser impérativement,
- ne jamais aborder par l'arrière.



► Se baisser impérativement lors de l'approche et de l'accès.



► Ne jamais aborder un appareil par l'arrière.

#### ► S'ASSURER DU RESPECT DES RÈGLES

par l'ensemble des intervenants et pendant toute la durée de l'intervention.

#### Les renseignements indispensables à fournir sont :

- La commune,
  - Le lieu de la D.Z.
  - L'altitude et les coordonnées GPS (Degré Minute Décimal),
  - La météo sur zone,
  - Les dangers particuliers : lignes électriques, téléphoniques, grue, ...
- Le canal radio pour la liaison est précisé par le CODIS.